

## CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE FEDERATION REGIONALE DE DANSE

Classique - Contemporain - Jazz/Modern'Jazz - Caractère/Danse du monde - Hip-Hop - Claquettes - Autres Styles

## ATTESTATION POUR CANDIDAT MINEUR

Je soussigné (e) (nom et prénom) : Numéro Téléphone Portable : Autorise

Mon enfant (nom et prénom) :

- A participer au concours de la Confédération Nationale de Danse (C.N.D.& F.R.D) et aux stages d'apprentissage des variations imposées qu'elle organise.
- La C.N.D.& la F.R.D. à diffuser les photos prises lors des manifestations qu'elle organise sur les sites Internet ou tous supports vidéo ou médiatiques.
- Le(s) professeur(s) de danse de mon enfant à me représenter auprès de la C.N.D & de la F.R.D.et à prendre toutes les décisions nécessaires à la participation de mon enfant au concours de la C.N.D & de la F.R.D (adhésion, inscription, annulation, etc...).
- Les organisateurs en cas d'accident de prendre les mesures de 1ère urgence Atteste sur l' honneur :
- Que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la danse.
- Avoir lu et accepté le règlement intérieur ci-dessous ainsi que le règlement des concours de la Confédération Nationale de Danse et FEDERATION REGIONALE DE DANSE J'engage ma responsabilité lorsque la sienne est engagée.

A	Le/	Signature des parents, précédée	e de la mention "lu et
approuvé"			

## **REGLEMENT**

- 1. Une autorisation des parents est obligatoire pour les mineurs.
- 2. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudice, matériel ou corporel, causé ou subi, par les élèves que ce soit durant leur participation au concours ou hors et dans les locaux.
- 3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.
- 4. La carte d'adhésion de la C.N.D est obligatoire.
- 5. Les frais d'inscriptions sont non remboursables en cas de défection.
- 6. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure en cas de force majeure, un élève, un professeur, un parent ou toute personne portant préjudice à l'organisation et aux encadrants et ayant un lien avec l'école par manque de respect et de civisme.
- 7. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du concours ou des stages.
- 8. Aucune personne ne sera autorisée à entrer dans les vestiaires sans convocation et carte adhérent ou autorisation spéciale des organisateurs.